

Plus d'installations solaires dans les Alpes

Depuis avril 2023, l'Aide Suisse à la Montagne veille à ce que davantage d'énergie solaire soit produite dans les régions de montagne grâce à un programme solaire spécial. Elle encourage les installations solaires sur les bâtiments existants, sans mettre en danger la diversité naturelle.

Jusqu'à 50 % des coûts d'investissement

Les PME privées telles que les fromageries, les restaurants ou les exploitations agricoles situées dans une zone de montagne ou dans une région d'estivage* et qui souhaitent installer un système solaire sur un bâtiment existant peuvent espérer un cofinancement de l'Aide Suisse à la montagne. Selon les cas, jusqu'à 50% des coûts d'investissement sont couverts à fonds perdu par son nouveau programme solaire.

Certaines conditions doivent toutefois être remplies :

- l'entreprise doit avoir besoin du financement
- l'entreprise à moins de 50 emplois à temps plein
- l'installation doit être montée sur un bâtiment existant
- l'électricité est en partie consommée par l'entreprise elle-même

"L'utilisation de son propre courant solaire allège considérablement le budget d'exploitation", explique Beatrice Zanella, responsable des projets et des partenariats et membre de la direction de l'Aide Suisse à la Montagne, "et les entreprises génèrent des revenus supplémentaires en vendant le surplus de courant".

Pour évaluer la situation, l'Aide suisse à la montagne s'appuie également sur des bénévoles. Des expert·e·s bénévoles rendent visite aux candidat·e·s sur place. Si le comité de projet décide ensuite d'accorder une aide au projet, l'argent est versé après la mise en place de l'installation. Le montant des contributions dépend entre autres de la situation financière des porteurs de projet et des subventions disponibles des pouvoirs publics.

L'Aide suisse à la montagne a ainsi déjà soutenu plus de 180 projets pour un montant total de cinq millions de francs.

Le WWF salue cette action, car elle encourage les installations solaires sur les infrastructures existantes. Il est ainsi possible de produire de l'électricité en été et en hiver avec un minimum d'impact sur la biodiversité, car les installations situées en altitude sont plus performantes que celles situées en plaine.

Le WWF encourage les entreprises PME ou entreprises intéressées à étudier le programme de plus près. Les demandes peuvent être déposées sur <https://www.aidemontagne.ch/fr/demandes/energie>



Fig 1 : Trois générations de la famille Boder sont fières de la nouvelle installation solaire dans le Jura bernois : (de gauche à droite), FranCis, le petit Samy, Marie et Nicolas. La traite se fait maintenant avec l'énergie du soleil. © by Schweizer Berghilfe

* Les géodonnées des zones et régions agricoles se compose de six zones de production agricole et des régions d'estivage : la zone de plaine, la zone des collines, les zones de montagne I à IV et la région d'estivage. Elles constituent le cadastre de la production agricole. Pour en savoir plus, consultez le site <https://www.aidemontagne.ch/fr/demandes/regionsdemontagne> ou utilisez le code QR ci-contre.

